Conseil Municipal du 8 Mars 2018

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

Louvroil
Jeune & dynamique !

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB), première étape obligatoire du cycle budgétaire annuel, s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel…

Le contenu du ROB ainsi que ses modalités de publication et de transmission ont été précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de la programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles relatives au DOB. Ainsi, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il faudra en outre, l'acter par une délibération spécifique.

Ce débat doit permettre aux membres du conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Cela doit etre aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux de l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux, des évolutions conjoncturelles, structurelles qui impactent nos capacités de financement.

Le budget primitif 2018 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Louvroilienne, tout en intégrant les contraintes liées aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2018.

ROB 2018 - SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

- ***I – Contexte Général : Situation Economique et Sociale***
  - Contexte Economique
  - Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022
  - Loi de Finances 2018
  - Situation de la Collectivité

- ***II – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la Collectivité***
  - Les Recettes de Fonctionnement
    - *La Fiscalité*
    - *Les Dotations*
    - *Les Autres Recettes*
  - Les Dépenses de Fonctionnement
    - *Les Dépenses à caractère général*
    - *Les Dépenses de personnel*
    - *Les Autres Dépenses*
  - La Section d'Investissement
    - *Les Recettes d'investissement*
    - *Les Dépenses d'investissement*
    - *La Dette*
  - Les Nouvelles Obligations de l'article 13 de la LPFP 2018-2022
  - Les Budgets Annexes

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – CONTEXTE ECONOMIQUE *(SOURCE : finance active)*

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

Il y a un an encore, on s'interrogeait sur les risques baissiers et les incertitudes politiques fortes qui pesaient sur la croissance mondiale, tant pour les Etats-Unis que pour l'Union européenne. Pour cette dernière, l'année 2017 a été rythmée par les échéances électorales de ses principaux membres (France, Allemagne, Autriche), ou encore les rounds de négociation liés au Brexit, ou encore la montée des régionalismes. Toutefois, l'année 2017 a permis de restaurer les conditions d'une croissance mondiale plus vigoureuse (3,6%) et tous les pays de la zone euro ont renoué avec une croissance positive et profitent de l'accélération de l'activité.

La croissance française devrait nettement augmenter à 1,8% en 2017 (moyenne annuelle), après trois années de croissance plus modérées (entre 1,0% et 1,1%). Elle reste soutenue par la demande intérieure, grâce notamment à l'investissement plus dynamique des ménages et des entreprises, face à une consommation des ménages plus faible. Elle bénéficie en outre du rebond des exportations portées par la demande mondiale. Les enquêtes de confiance atteignent fin 2017 des niveaux très élevés. Pour exemple, le climat des affaires selon l'Insee retrouve son niveau d'avant crise à 111, comme en janvier 2008.

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – CONTEXTE ECONOMIQUE *(SOURCE : finance active)*

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

En 2018, la croissance française devrait donc rester solide (1,7%), toujours portée par les exportations. La hausse de l'activité économique combinée au niveau très bas des taux d'intérêts devrait soutenir l'investissement des entreprises. Toujours selon les projections de la Banque de France, le taux de chômage (9,6% en 2017) devrait poursuivre sa décrue pour atteindre 8,8% à l'horizon 2020. Les gains de pouvoir d'achat liés à la progression des revenus salariaux soutiendraient quant à eux la consommation des ménages.

Le regain de l'inflation (1,2% en 2017 contre 0,3% en 2016), s'explique par la remontée des prix de l'énergie, notamment des cours du pétrole. En novembre dernier, les pays membres de l'OPEP et la Russie ont annoncé en effet la prolongation de leur accord historique visant à réduire la production jusqu'à fin 2018 (1,8 millions de barils par jour). Après un bref passage au-delà de la barre des 70 dollars du baril de brent en janvier (plus haut depuis 2014), le baril devrait se stabiliser à 60 dollars en moyenne sur 2018. L'inflation française devrait être proche de son niveau de 2017 pour les deux prochaines années.

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

(SOURCE : finance active)

Outre la Loi de Finances pour 2018, le Parlement a également adopté la Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP) 2018-2022. Cette loi fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques, déclinée au travers d'objectifs chiffrés sur la période. Elle prévoit un effort de 13Mds€ pour le secteur public local, au travers d'une contractualisation pour les collectivités qui ont les dépenses de fonctionnement les plus importantes. Ces collectivités verront également leur ratio de désendettement placé sous surveillance.

L'article 3 de la LPFP 2018-2022 fixe les objectifs de réduction du déficit et de baisse de la dette publique (en point de PIB) suivants :

(en point de PIB)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
Dette des admnistrations publiques	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

(SOURCE : finance active)

L'article 13 prévoit que « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique » au travers d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement. Afin d'atteindre cet objectif de 13Mds€, la loi prévoit un mécanisme de contractualisation entre l'Etat et les collectivités.

Celui-ci est fixé à +1,2% par an sur la période, en valeur et à périmètre constant. L'inflation est comprise dans ce taux de progression, ce qui signifie que si l'inflation française est de 1,5%, les dépenses des collectivités concernées devront diminuer de 0,3%. Cette évolution, comparée à une évolution tendancielle de +2,5% par an constatée sur la période 2009-2014, doit permettre de diminuer le besoin de financement des collectivités de 2,6Mds€ par an, soit 13Mds€ sur la période 2018-2022.

Le besoin de financement se définit comme : épargne brute + recettes réelles d'investissement hors emprunt – dépenses réelles d'investissement hors emprunt. En cas de résultat positif, ce besoin de financement devient une capacité de financement pour la collectivité. Cette définition permet de déterminer le volume d'emprunt nécessaire, hors utilisation des excédents passés. Dans le cadre de la contractualisation, le besoin de financement sera déterminé comme le solde net d'emprunt sur l'exercice (emprunt réalisé moins le remboursement de la dette).

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

(SOURCE : finance active)

Pour atteindre cet objectif de maitrise des dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2022, l'article 29 de la LPFP prévoit une contractualisation entre l'Etat et les 340 collectivités suivantes :

- Les Régions,
- Les Collectivités de Corse, Martinique et de Guyane,
- Les Départements,
- La Métropole de Lyon,
- Les Communes et EPCI pour lesquelles les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 M€ en 2016

La signature des contrats devra avoir lieu avant le 30 juin 2018, ils porteront sur une durée de 3 ans à savoir sur les exercices 2018, 2019 et 2020. A partir du périmètre du budget principal, les contrats déterminent :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement,
- Une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement des collectivités dépassant le seuil de référence en 2016 de 9, 10 et 12 ans pour respectivement les régions et collectivités territoriales uniques, les départements et la métropole de Lyon et le bloc communal.

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – LOI DE FINANCES 2018 *(SOURCE : finance active)*

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

La loi de finances pour 2018 est venue confirmer les annonces formulées par le Président de la République lors de la Conférence Nationale des territoires du 17 juillet 2017 avec la mise en place d'une mesure phare : la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit un dégrèvement progressif sur 3 ans de cette taxe pour 80% des ménages.

La loi prévoit également la fin de la baisse des dotations. Cela dit la progression de la péréquation est envisagée moins importante que les années passées et son financement, notamment via les variables d'ajustement est modifié.

Autant d'éléments qui impactent les collectivités.

1 / La réforme de la taxe d'habitation sur 3 ans *(art.5 de la LF2018)*

La disparition progressive de la taxe d'habitation pour 4 Français sur 5 faisait partie du programme du candidat à la présidentielle Emmanuel Macron. Cette promesse de campagne s'est matérialisée à l'article 3 du projet de loi de Finances pour 2018 présenté au Parlement en septembre 2017.

Après de longs débats parlementaires durant l'automne, la procédure parlementaire s'est terminée le 30 décembre 2017 par l'adoption définitive par le Parlement de la Loi de Finances initiale pour 2018.

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – LOI DE FINANCES 2018 *(SOURCE : finance active)*

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

L'objectif du nouveau dégrèvement est d'exonérer 80% des ménages de TH au titre de leur habitation principale. Néanmoins, compte tenu du coût de la mesure, de l'ordre de 10 milliards d'euros, il a été décidé d'échelonner son entrée en vigueur sur trois années, entre 2018 et 2020.

Ainsi, la contribution au titre de la taxe d'habitation de 80 % des Français sera abattue de 30% en 2018, 65% en 2019 puis 100% en 2020. Ce nouveau dégrèvement intervient après l'application du plafonnement en fonction du revenu (art. 1414 A du CGI), qui sera supprimé à compter de 2020 – le champ des redevables bénéficiant du dégrèvement proposé étant plus large que celui des redevables relevant du plafonnement.

Ce nouveau dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une part, majoré de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire. D'après les éléments de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, compte tenu des seuils de RFR retenus, se trouveraient dans le champ de la mesure 80% des ménages, soit plus de 22 millions de foyers.

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – LOI DE FINANCES 2018 *(SOURCE : finance active et Association des Maires de France)*

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

L'objectif de la réforme est double : il s'agit d'un côté de redonner du pouvoir d'achat à 80% des contribuables à la taxe d'habitation et de l'autre côté ne pas pénaliser les collectivités en mettant en place une réforme fiscalement neutre.

Ainsi, progressivement les contribuables concernés par les seuils de RFR verront leur cotisation TH diminuer de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020 toute chose égale par ailleurs. Les 20% exclus des seuils de RFR continueront eux à supporter la cotisation TH de manière classique. Si le calcul du dégrèvement exclut toutes décisions politiques qui auraient pour effet d'augmenter les taux ou baisser les abattements, le produit perçu par les collectivités reste le même, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

2 / Les autres éléments

- Revalorisation de 1,24% des valeurs locatives cadastrales en 2018 *(art.99 de la LF2017 modifié par l'art.30 de la LFR2017)*
- Exonération de la contribution économique territoriale pour les redevables ayant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 euros *(art.15 et 97 de la LF2018)*
- Abattement possible de 1 à 15% sur les bases de la Taxe Foncière et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales pour les commerces de moins de 400 m² *(art. 102 de la LF2018)*

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – LOI DE FINANCES 2018 *(SOURCE : finance active et Association des Maires de France)*

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

- Exonération facultative de la taxe d'aménagement pour toutes les maisons de santé *(art.98 de la LF2018)*
- Instauration de la taxe relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) fixée par les EPCI compétents à compter du 1er janvier 2018 *(art.53 de la LFR2017)*
- Progression de la péréquation : augmentation de 110 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine et + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale *(art.159, 161, 162 de la LF2018)*
- Baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et des Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle, suppression de la Dotation Unique de Compensation de la Suppression de la Taxe Professionnelle et gel des compensations fiscales *(art.41 de la LF2018)*
- Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (8 580 €) pour les communes les délivrant *(art.168 de la LF2018)*
- Maintien du montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales à 1 Million d'€uros *(art.163 de la LF2018)*
- Maintien à hauteur de 196 M€ de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux *(art.157, 158 de la LF2018)*
- Pérennisation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local *(art.157 de la LF2018)*

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – LOI DE FINANCES 2018 *(SOURCE : finance active et Association des Maires de France)*

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

- Elargissement du périmètre des bénéficiaires de la Dotation de la Politique de la Ville *(art.164 de la LF2018)*
- Rétablissement du jour de carence *(art.115 de la LF2018)*
- Hausse de la CSG de 1,7% *(art.7 de la LFSS2018 et art.67 de la LF2018)*
- Suppression de la Contribution Exceptionnelle de Solidarité *(art.112 de la LF2018)*
- Report des effets du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) *(art.113 de la LF2018)*
- Entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1er janvier 2019 *(art.9 de la LFR2017)*
- Réduction du nombre de contrats aidés : financement maximal par l'Etat de 200 000 nouveaux contrats aidés

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

L'effort demandé aux collectivités est toujours aussi important et d'actualité. Les lois de Finances précédentes et actuelles n'épargnent toujours pas les communes, comme Louvroil où tous les indicateurs socio-économiques sont au rouge :

- Des compensations fiscales en baisse continuelles,
- Une Dotation Globale de fonctionnement encore en baisse de 36 500 € pour 2018,
- Un FPIC et un FNGIR en stagnation.

Seule la Dotation de Solidarité Urbaine a connu une augmentation ces 2 dernières années mais, par rapport à 2017, celle-ci est en baisse (pour 2018 : + 62 700 € contre 118 716 € en 2017). Cette augmentation de la DSU vient certes atténuer la baisse de la DGF mais il est à noter que ces dotations permettent aux collectivités et à Louvroil en particulier d'envisager des petits investissements ou assurer un fonctionnement de qualité des services à la population. L'Etat ne donne plus les moyens d'assurer nos compétences.

En effet, ces baisses continuelles de dotations ne permettent plus d'envisager des projets nouveaux et/ou tout simplement assurer le fonctionnement de nos services publics dans les meilleures conditions. L'Etat nous contraint sans cesse à revoir à la baisse nos dépenses (cf. loi de finances ci-dessus).

Néanmoins, Louvroil a toujours mené une forte politique de rationalisation et de baisse de ces dépenses, tout en continuant à investir pour le bien être et le vivre ensemble de sa population comme pour l'ouverture de la cantine pour les enfants de maternelle.

ROB 2018 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

Depuis 2012, Louvroil a dû faire face à une baisse cumulée de la DGF de 1 256 265 €.

Louvroil n'augmentera pas, en 2018, ses taux d'imposition, comme les années précédentes.

2017 a été une année où les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et contenues, ce qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement de près de 1 527 000 €.

Les objectifs fixés, lors du rapport d'orientations budgétaires 2017, ont été réalisés et ce, afin de permettre d'assurer le remboursement de l'annuité d'emprunt.

Notre capacité de désendettement s'est améliorée puisque elle est passée de 21 années en 2016 à 9 années en 2017. L'objectif de 2018 sera de maintenir voire d'améliorer ce ratio.

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

SYNTHESE

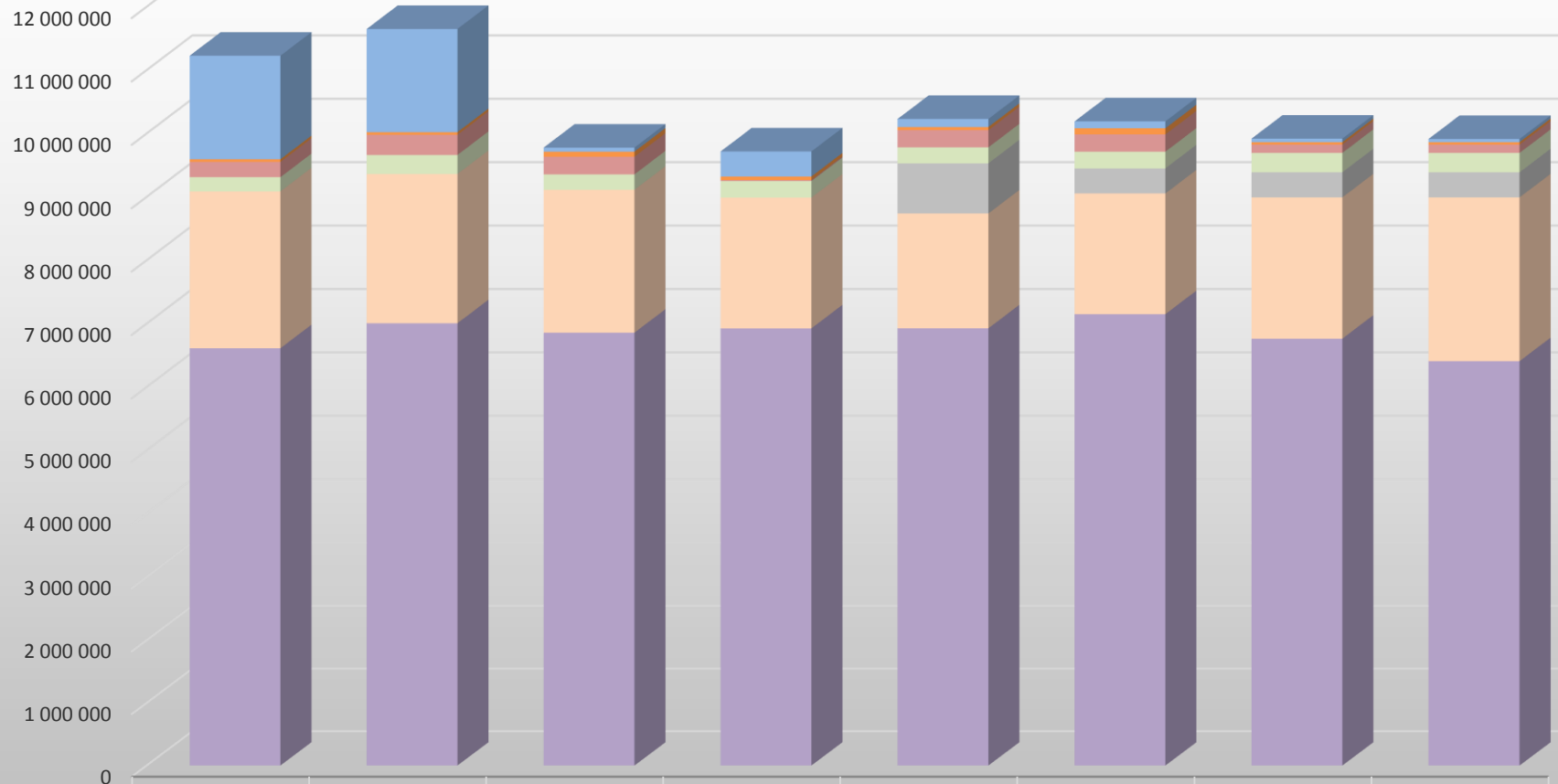

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 Simulé	BP2018 Estimatif	BP2019 Estimatif
77 - Produits exceptionnels	1 633 793	1 628 021	63 438	395 270	126 749	108 761	55 324	50 000
75 - Autres produits de gestion courante	41 298	41 681	80 375	55 452	49 800	96 636	38 675	38 675
013 - Atténuation de charges	240 851	317 539	278 451	16 129	271 284	272 423	131 300	131 300
70 - Produits de services	225 182	301 168	243 614	260 996	252 783	263 953	306 632	306 632
76 - Produits financiers	0	0	35	0	790 513	395 256	395 256	395 256
74 - Dotations et participations	2 474 090	2 354 553	2 254 427	2 063 670	1 812 335	1 904 683	2 229 225	2 583 949
73 - Impots et taxes	6 612 604	7 006 328	6 857 277	6 925 359	6 926 431	7 149 697	6 763 281	6 408 557

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LA FISCALITÉ

- Une non augmentation des taux locaux (TH, TF, TFNB)
- Une baisse des contributions directes suite à la réforme de la taxe d'habitation instaurée par le Gouvernement MACRON. En 2018, la commune perdra environ 300 000 euros de produit fiscal au niveau de la taxe d'habitation qu'elle se verra compenser par l'ETAT

Année	Taux TH	Taux TF	Taux TFNB
2012	27,13%	36,10%	52,54%
2013	27,13%	36,10%	52,54%
2014	27,13%	36,10%	52,54%
2015	27,13%	36,10%	52,54%
2016	27,13%	36,10%	52,54%
2017	27,13%	36,10%	52,54%
2018	27,13%	36,10%	52,54%

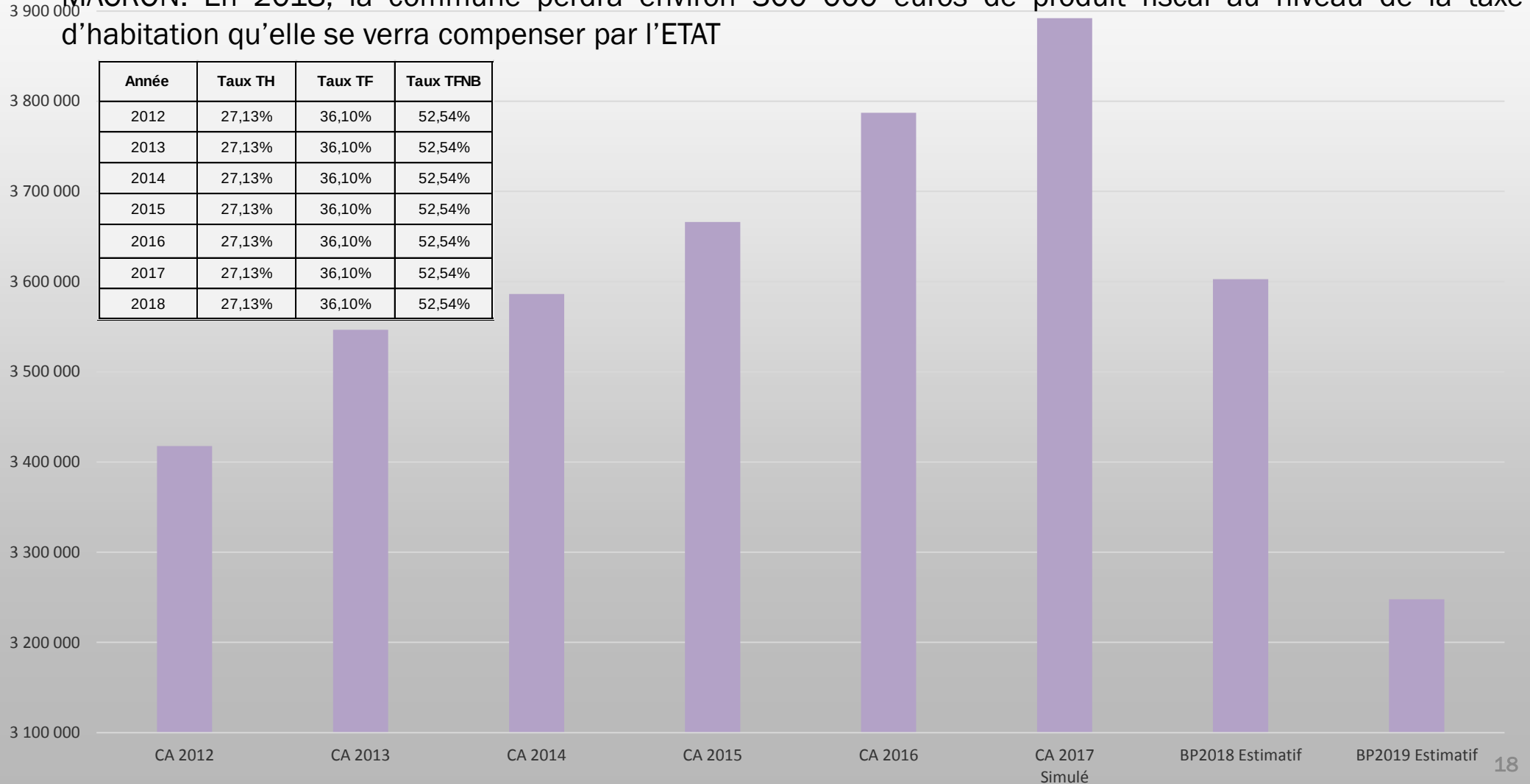

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES DOTATIONS

- Une attribution de compensation et une dotation de solidarité communautaire identiques à 2017,
- Une baisse de la DGF de 36 500 €, avec une évolution de la DSU de 62 700 €,
- Une stagnation du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) et du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)
- La réforme de la taxe d'habitation fera évoluer les compensations fiscales d'environ 300 000 €

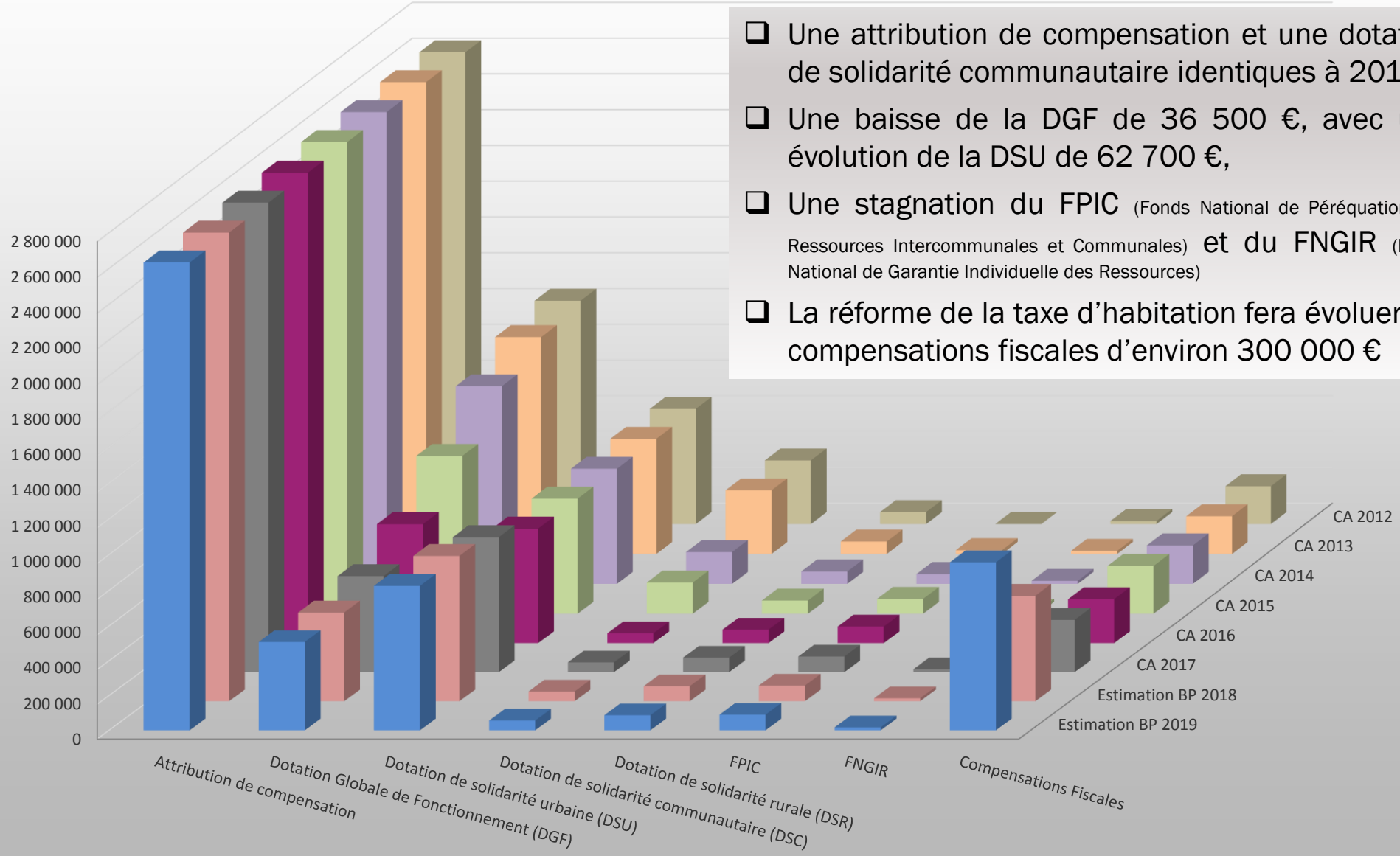

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES AUTRES RECETTES

- Une stagnation des produits de services due à une politique tarifaire contenue pour l'année 2018
- Une évolution limitée des autres taxes (taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité, taxe sur l'occupation du domaine public, droits de mutation)
- Les produits exceptionnels retracent, les indemnisations des assurances suite à sinistre
- Une baisse des atténuations de charges puisque la Ville a décidé de s'assurer différemment sur les risques statutaires
- Une continuité d'encaissement du produit financier (versement par l'Etat d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des emprunts à risque)

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

SYNTHESE

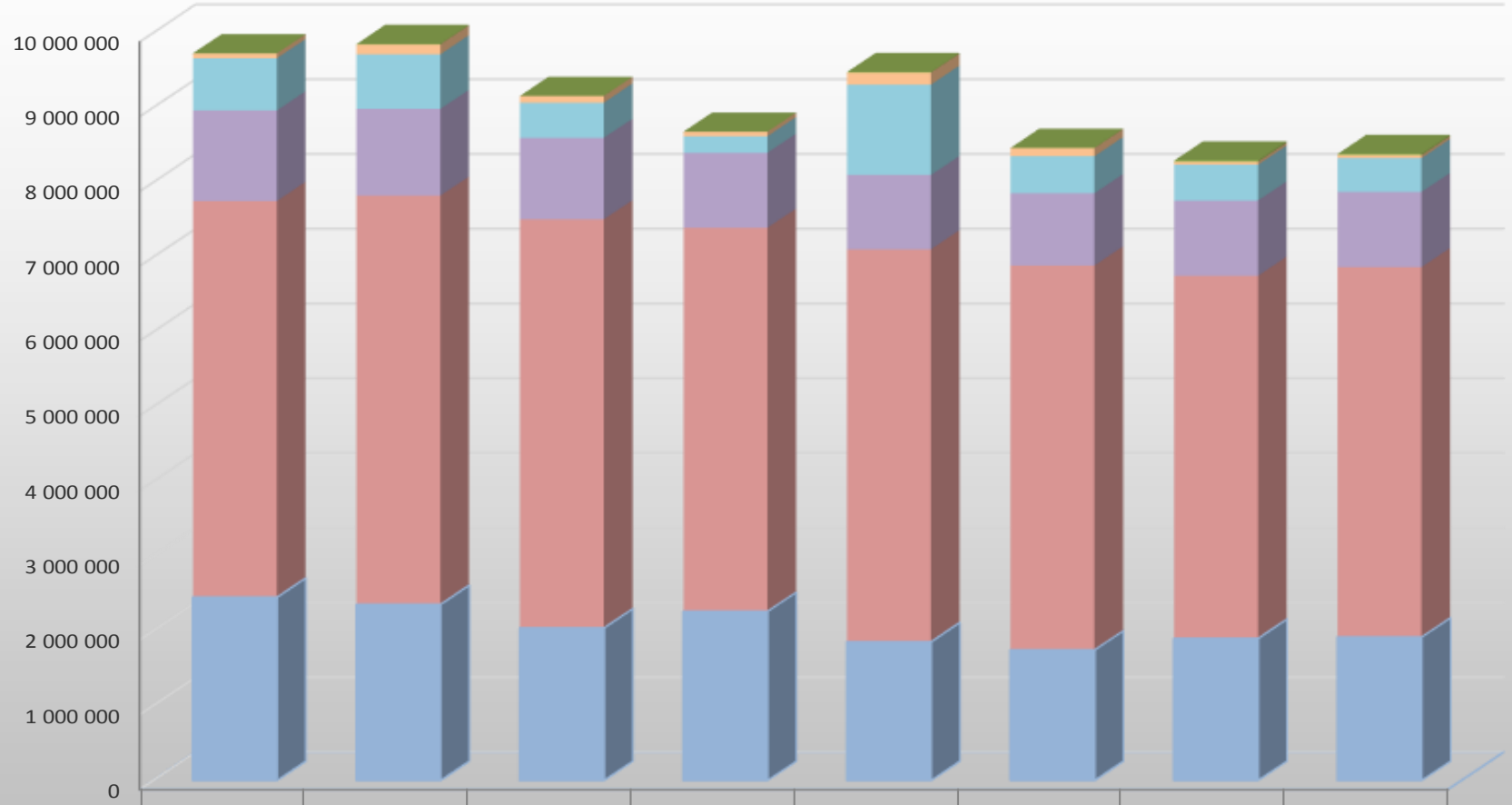

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 Simulé	BP 2018 Estimé	BP 2019 Estimé
014 - Atténuations de produits	1 554	6 070	1 898	19	7 585	3 713	15 000	15 000
67 - Charges Exceptionnelles	64 149	130 779	88 649	61 098	159 857	108 850	40 100	40 100
66 - Charges Financières	697 829	730 704	470 660	220 832	1 208 349	494 655	480 000	452 000
65 - Autres charges de gestion courante	1 212 462	1 160 107	1 089 237	1 003 220	994 948	967 544	1 006 265	1 006 265
012 - Charges de personnel et assimilé	5 299 594	5 467 591	5 466 031	5 130 518	5 248 729	5 141 574	4 850 000	4 947 000
011 - Charges à caractère général	2 450 862	2 355 407	2 040 213	2 261 899	1 855 602	1 745 786	1 900 000	1 919 000

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

- Poursuite continuelle des efforts de gestion sur les charges à caractère général.

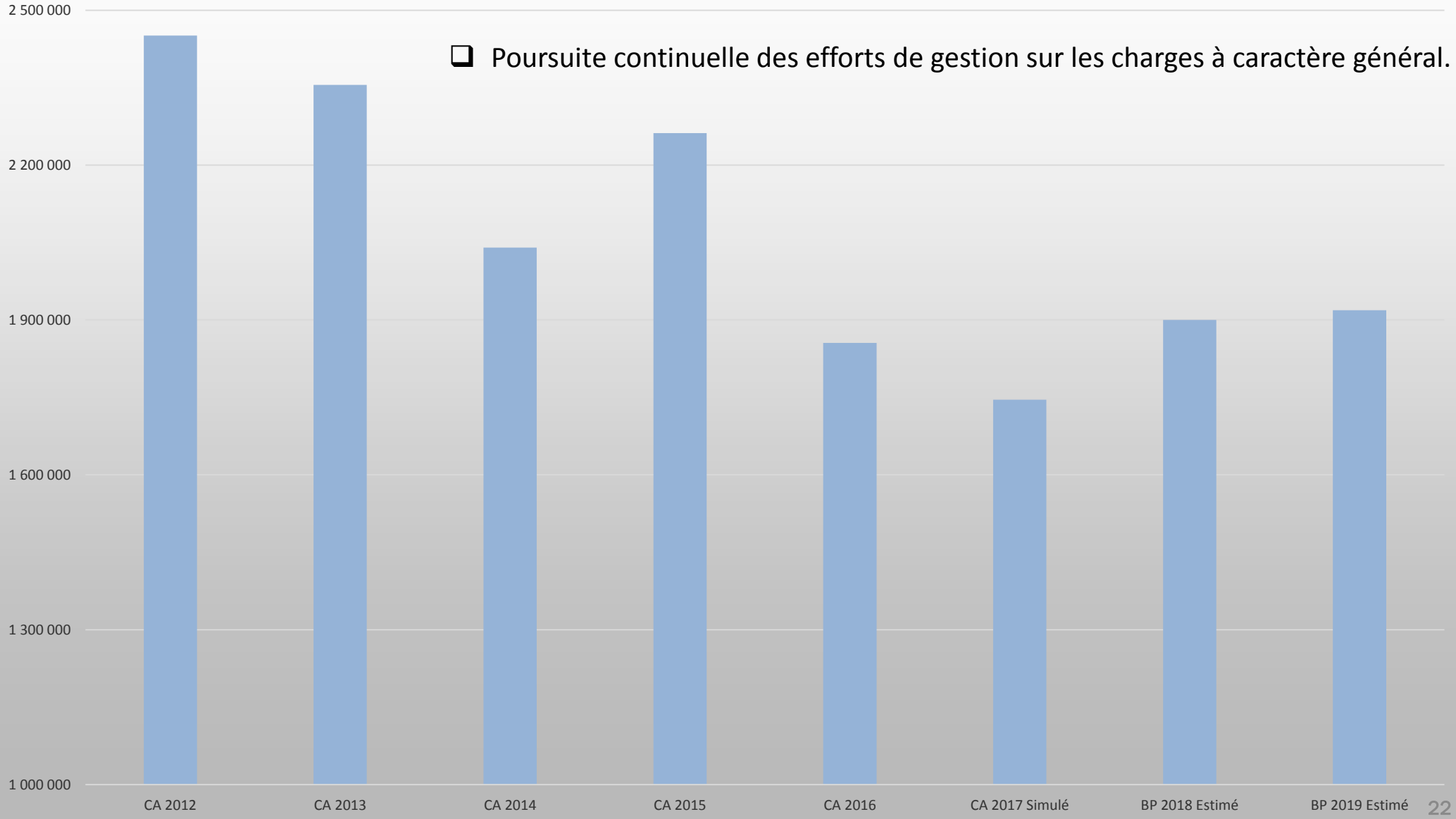

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES DEPENSES DE PERSONNEL

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018 Estimé	BP 2019 Estimé
Atténuation de charges	240 851	317 539	278 451	204 140	276 468	287 646	139 336	139 336
Charges de Personnel Ville	4 803 933	4 698 689	4 759 694	4 796 447	4 516 721	4 867 452	4 464 299	4 557 674
Assurance Personnel	140 142	263 846	300 299	299 623	300 025	307 939	65 112	65 112
Charges de Personnel Budget Régie Transport	44 961	49 373	49 682	46 921	48 871	47 840	49 755	50 750
Charges de Personnel Budget Casadesus	69 706	138 143	77 906	76 657	115 575	126 478	131 478	134 107

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES DEPENSES DE PERSONNEL

En 2017 :

- ✓ 6 départs en retraite et 1 décès
- ✓ 6 personnes qui ont eu une augmentation de leur nombre d'heures de travail (ouverture de la cantine maternelle)
- ✓ Augmentation du régime indemnitaire de certains agents

En 2018 :

- ✓ Nouveau contrat d'assurance du personnel, suite à l'appel d'offre, qui va dégager une économie d'environ 242 000 €
- ✓ 3 départs à la retraite d'agents prévus
- ✓ Avancements d'échelons obligatoires à hauteur de 10 388 €
- ✓ Retour d'un agent en congé parental
- ✓ Reprise d'un agent après un congé longue durée
- ✓ Avancement de grade d'un agent

Soit une baisse de la masse salariale par rapport à 2017 d'environ 300 000 €.

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES AUTRES DEPENSES

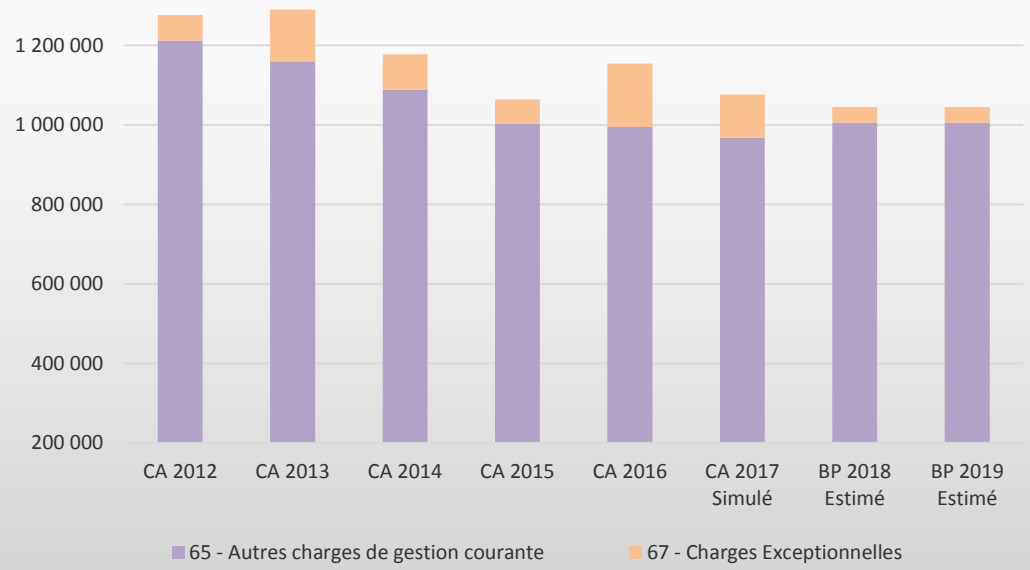

- Les charges de gestion courante (chap.65 – hors subvention équilibre des budgets annexes) continuent à stagner
- Les charges exceptionnelles (chap.67) reviennent sur une tendance normale

- Les charges financières (chap.66), retracent les intérêts de la dette en cours.

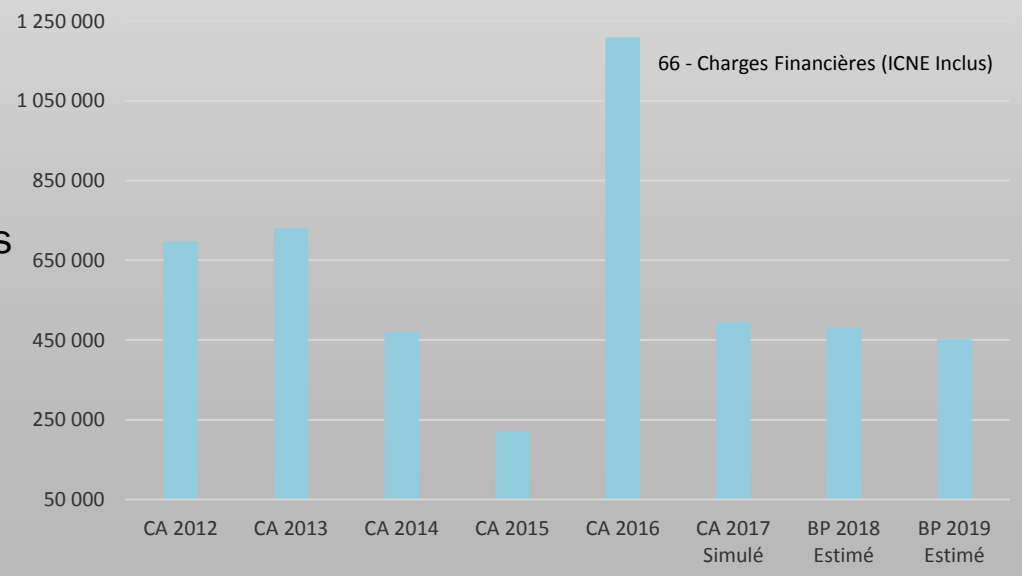

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES RECETTES - RETROSPECTIVE 2012 À 2017

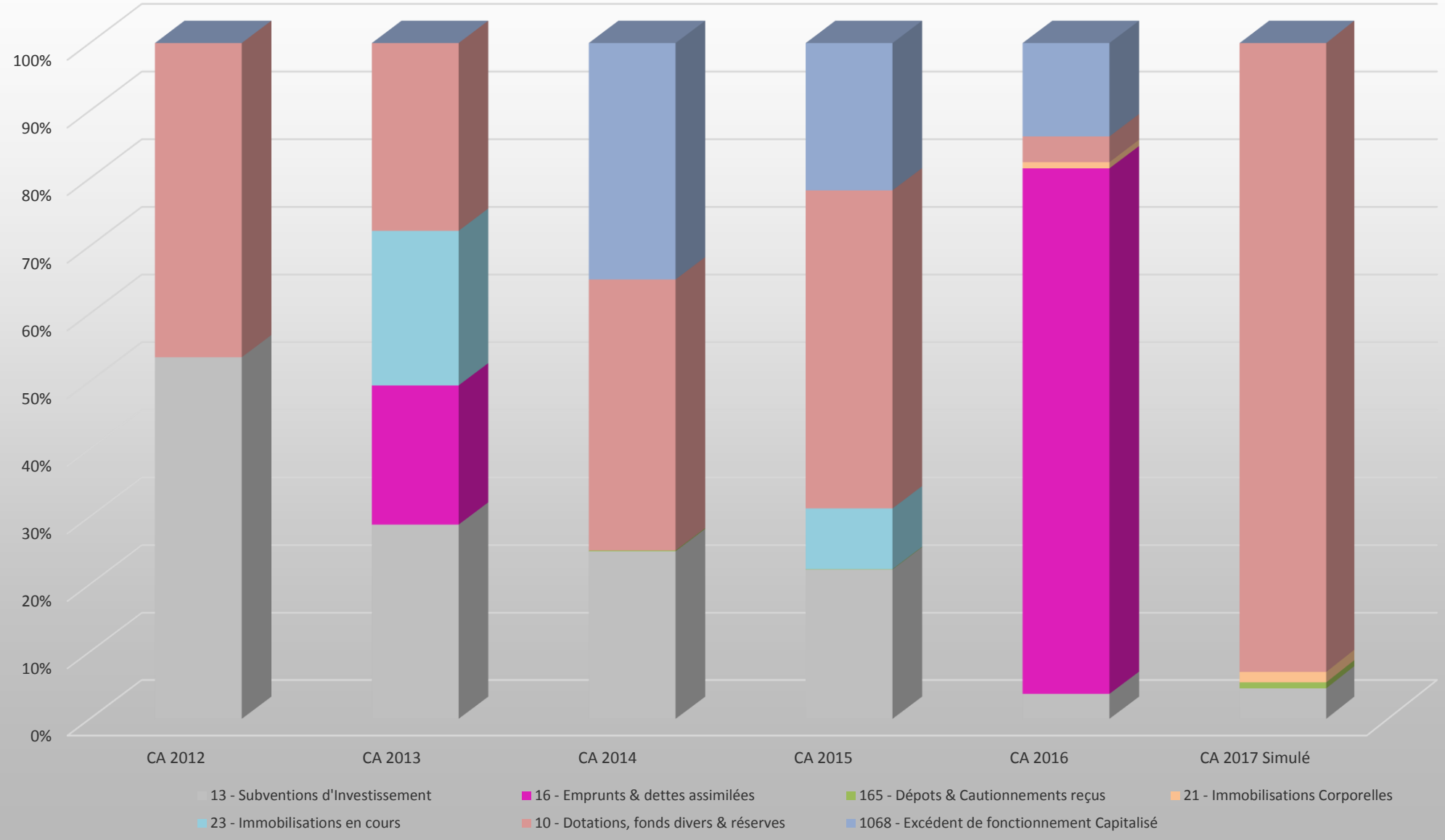

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES RECETTES - ANNEE 2018

Les prévisions de recettes de la section d'investissement de l'exercice 2018 seront constituées :

- Fonds de Compensation à la TVA de 9 672 Euros
- Taxe Locale d'Equipement estimée à 40 000 Euros
- Réserve Parlementaire de Madame DEMESSINE à hauteur de 10 000 Euros concernant le programme « Accessibilité »
- Subvention d'Equipement par la CAMVS sur le programme « Accessibilité » à hauteur de 83 090 Euros (1er acompte)
- Dotation Equipement des Territoires par l'Etat sur le programme « Accessibilité » à hauteur de 55 969 Euros
- Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 068 000 Euros

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES DEPENSES - RETROSPECTIVE 2012 À 2017

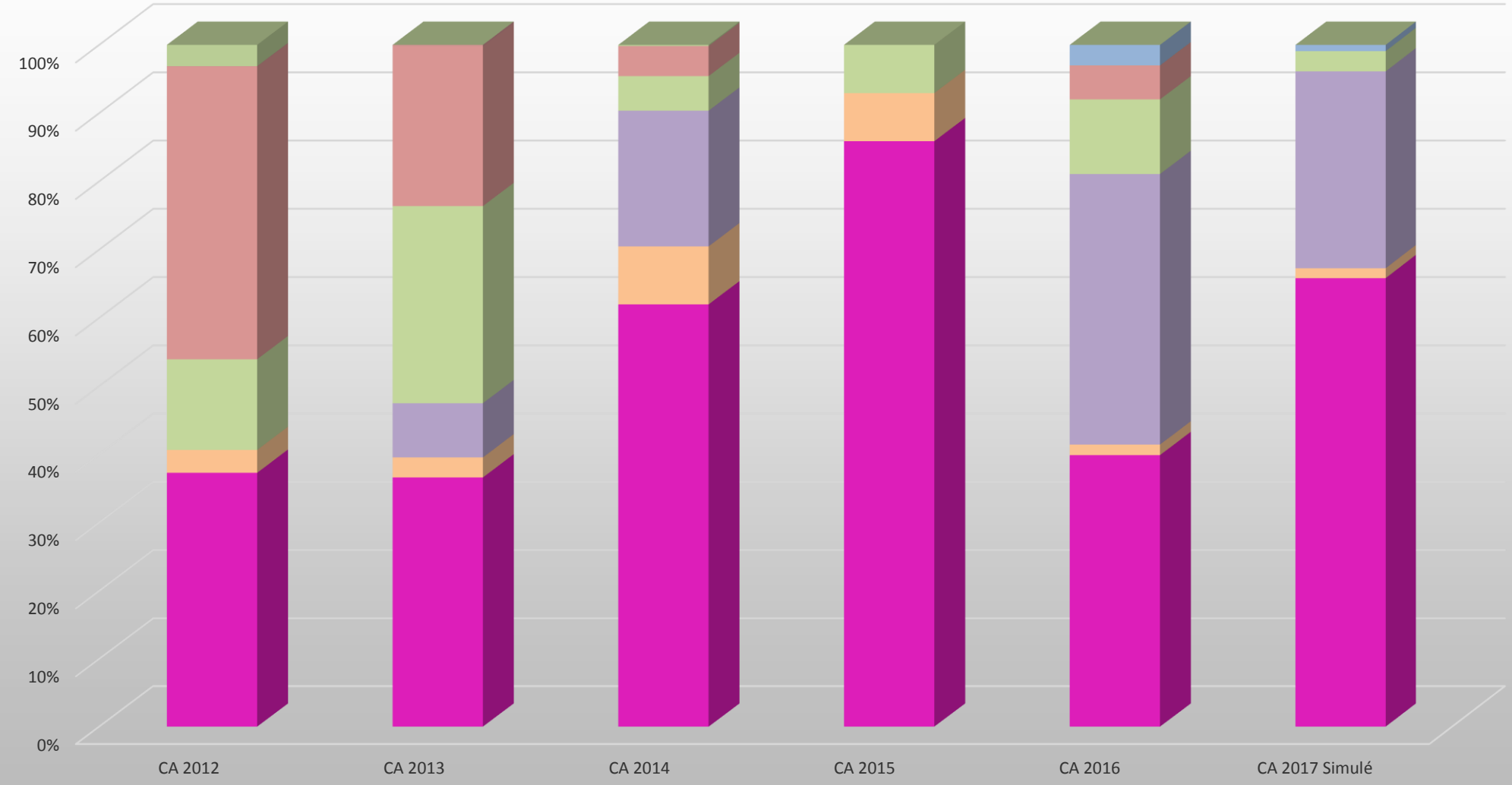

16 - Emprunts & Dettes assimilées
20 - Immobilisations Incorporelles
204 - Subventions d'Equipements Versées
21 - Immobilisations Corporelles
23 - Immobilisations en Cours
27 - Autres Immobilisations Financières
Programme AD'AP
10 - Dotations, fonds divers et réserves
13 - Subventions d'investissement reçues

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES DEPENSES - ANNEE 2018

Les prévisions de dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2018 seront constituées :

- Remboursement de la dette à hauteur de 915 000 Euros
- Fonds de Concours « PRU Multi sites – Opération Mail des Musiciens » à la CAMVS pour 210 144 Euros (solde)
- Fonds de Concours « PRU Multi sites – Rue d'Hautmont » à la CAMVS pour 119 415 Euros
- Fonds de Concours « PPP Plan Lumière – Poste G3 & G4 » à la CAMVS pour 48 975 Euros
- Acquisition de la Parcelle AH164 (Ancien Antiquaire) à l'Etablissement Foncier Public pour 430 993 Euros
- 3ème Crédit de Paiement sur l'APCP « Accessibilité » de 292 830 Euros
- Solde des Marchés « Vidéoprotection » et « Infrastructure Réseau Informatique » pour 35 000 Euros

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LES DEPENSES - AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT

- Lors de la séance du 23 septembre 2015, les Membres du Conseil Municipal ont approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui prévoit des travaux étalés de mise en conformité sur plusieurs années.

- Lors du vote du Budget Primitif 2016, la création d'une AP/CP a été proposée afin de retracer l'ensemble de ces travaux.

- Le Préfecture du Nord a notifié en date du 8 novembre 2017 l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 55 969 Euros. Les travaux correspondants n'ont donc pu commencer qu'à compter du 20 Novembre 2017. En conséquence, l'AP/CP doit révisée de la manière suivante :

N° & Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant Modifié de l'AP	Montant des Crédits de Paiement						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AP n° 2016001 - Mise en Accessibilité des Bâtiments ERP	834 827 €	33 718 €	10 956 €	292 830 €	85 703 €	102 169 €	105 607 €	203 844 €

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

LA DETTE

- Un encours de dette en diminution depuis 2017 avec un remboursement de capital d'environ de 915 000 euros pour 2018 (dont capital de l'emprunt dit « toxique » refinancé de 383 645 euros)

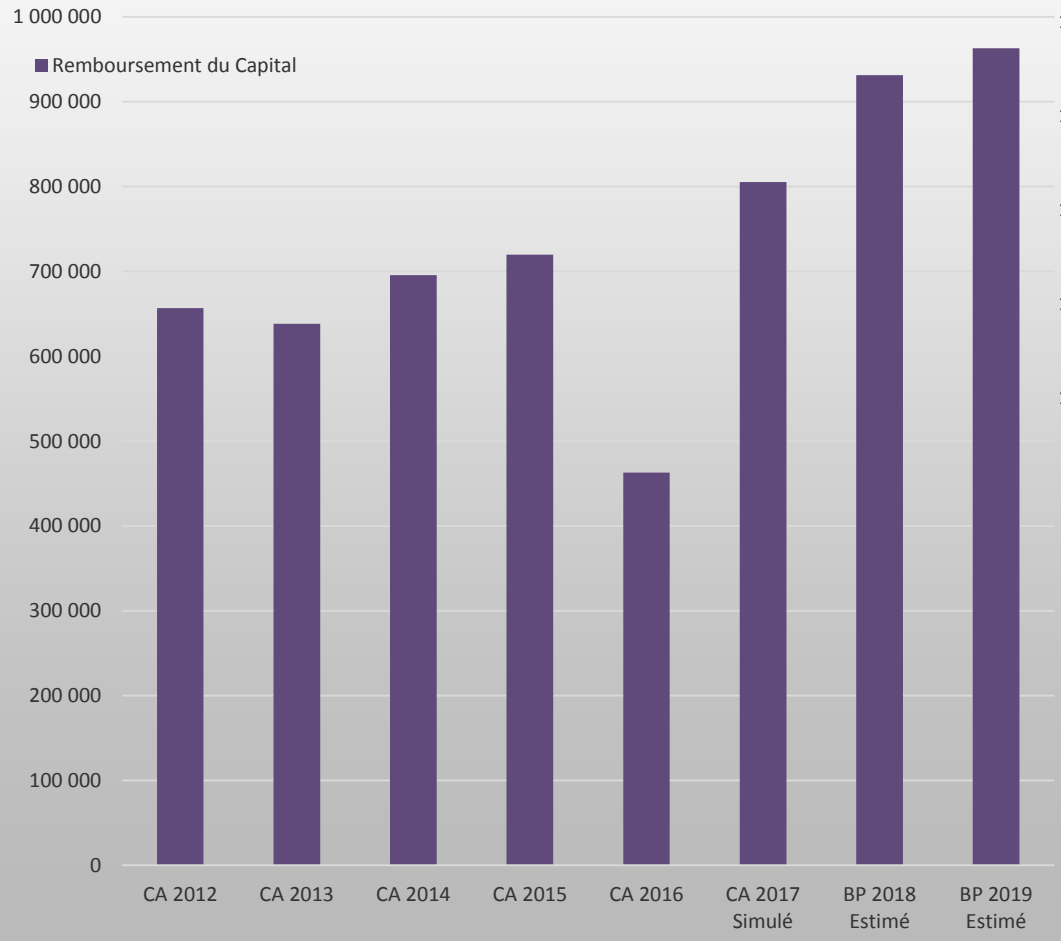

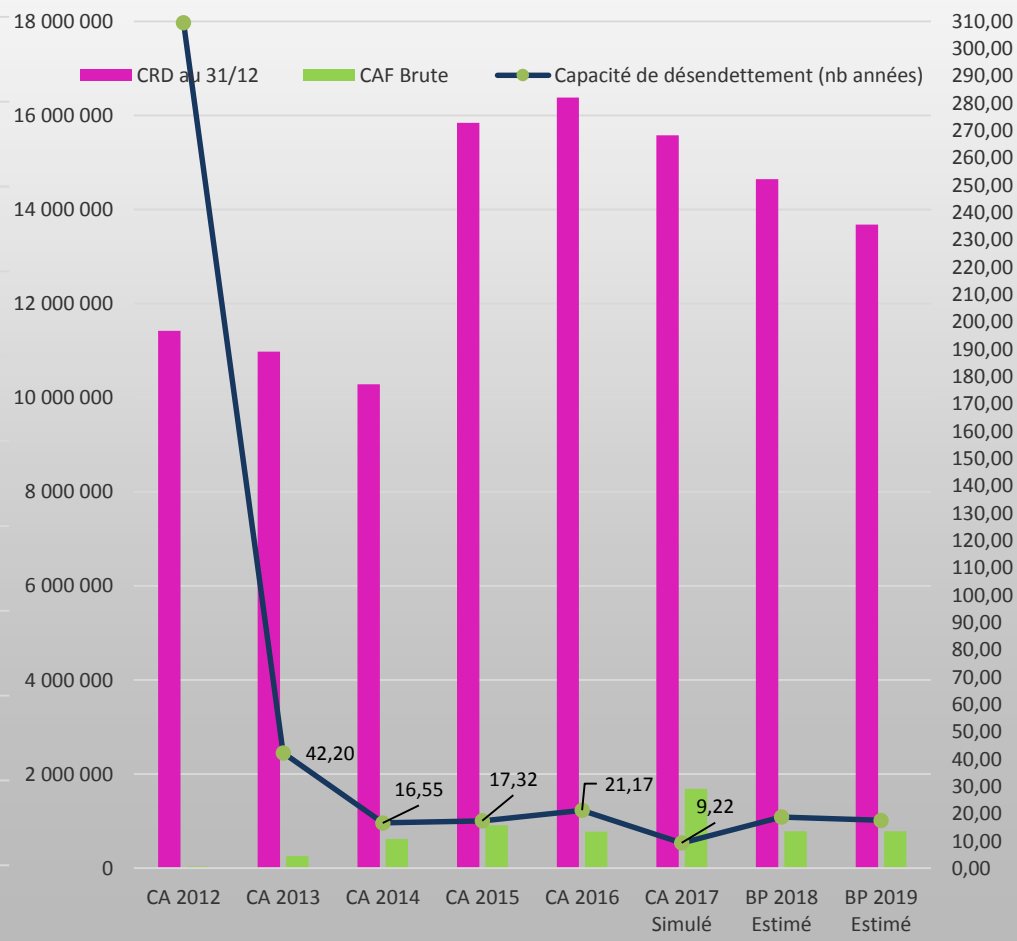

- La dette de la Ville de Louvroil est souscrit en taux fixe à hauteur de 95%

ROB 2018 – NOUVELLES OBLIGATIONS DE L'ARTICLE 13 DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

➢ Evolution des dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de Fonctionnement - CA 2017				Dépenses réelles de Fonctionnement - BP 2018				Evolution Totale	
Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Budget Annexe Régie Transport	Total (a)	Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Budget Annexe Régie Transport	Total (b)	en Euros (b-a)	en %
8 462 121 €	155 266 €	31 665 €	8 649 052 €	8 291 365 €	167 058 €	30 064 €	8 488 487 €	-160 565 €	-1,86%

➢ Evolution du besoin de financement annuel

Emprunt Nouveau				Remboursement Capital				Besoin de Financement (a-b)
Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Budget Annexe Régie Transport	Total (a)	Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Budget Annexe Régie Transport	Total (b)	
0 €	0 €	0 €	0 €	913 739 €	0 €	17 537 €	931 276 €	-931 276 €

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

BA : RÉGIE DE TRANSPORT

ROB 2018 – TENDANCES BUDGÉTAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ – LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 13/03/2018
Reçu en préfecture le 13/03/2018
Affiché le
ID : 059-215903659-20180308-070218-DE

BA : ESPACE CULTUREL CASADESUS

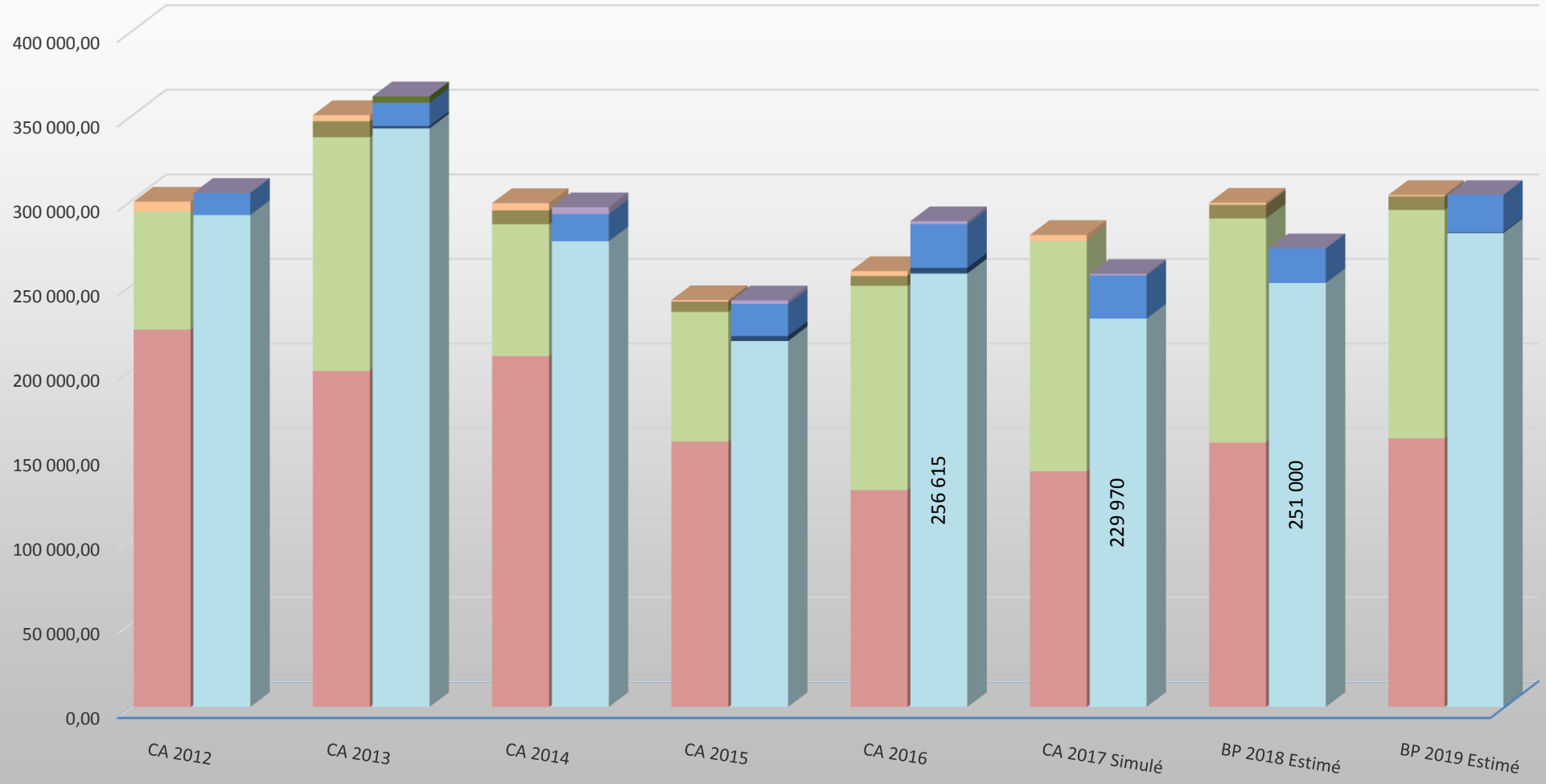

011 - Charges à Caractère Général
012 - Charges de Personnel
65 - Autres charges de Gestion Courante
67 - Charges Exceptionnelles
68 - Amortissements
74 - Participation Ville
74 - Département - Aide à la Diffusion
70 - Ventes de produits fabriqués, Prestations de Services
013 - Attenuations de charges
77 - Produits Exceptionnels